

COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 22

Conseillers présents : 20

Séance du 15 mai 2017

Sous la présidence de M. Claude LUTZ

Membres présents : MM. MARQUES Joaquim, HELLER Jean-Georges, SCHNOERING Denise, BRAUN Christian, RUGGERO Jean-Louis, BACKERT Mireille, SCHROETTER-FRICHE Michèle, HABERER Richard, ENGER Martine, MULLER Yolande, IACONO Christine, FISCHER Marie-Rose, GEISSEL Blandine, ZIMMERMANN Patrick, FELTIN Vincent, BORGUI Nadine, OFFNER Eric, TRAUTTMANN Carla, JEUNET Alexandre

Membres absents excusés : MM. GAY Chantal (proc. à MARQUES Joaquim), BARRIERE-VARJU Emmanuel (proc. à OFFNER Eric)

Mme Martine ENGER, retardée, n'a pas participé au vote pour les points 1 à 5 (proc. à MULLER Yolande)

Monsieur Eric OFFNER, Conseiller Municipal, est nommé secrétaire de séance par l'Assemblée.

Point 1-05/17

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

Madame Michèle SCHROETTER-FRICHE fait remarquer que le point 8-04/17 « Devis pour travaux sur le parking de la Gare » fait apparaître une erreur au niveau du montant total TTC, inférieur à la somme des montants des deux devis mentionnés dans la délibération. Après vérification, il s'avère que le montant de 11.407,80 € inscrit dans la délibération correspondant au montant H.T. des deux devis et non au montant TTC.

Il convient par conséquent de rectifier la délibération comme suit :

Point 8-04/17

Objet : Devis pour travaux sur le parking de la Gare

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de mise en enrobés de trottoir (situé sur le domaine public et non entretenu par la SNCF) et d'enfouissement de containers de tri sélectif (pour limiter les nuisances subies par les riverains, notamment pour ce qui concerne les containers à verre) sont envisagés sur le parking de la Gare.

LE CONSEIL MUNIICIPAL,

après avoir pris connaissance de devis présentés par l'entreprise BTP STEGER de Rosenwiller

- *d'un montant de 7.466,40 € TTC, pour la mise en place de 3 containers de tri sélectif enterrés (les containers sont fournis par la CCPR)*
- *d'un montant de 6.222,96 € TTC pour la mise en enrobés du trottoir situé entre le parking PL et la voie ferrée*

*après délibération,
à l'unanimité,*

vu les crédits ouverts au C/215 – opération « Voirie » du budget primitif de l'exercice 2017,

- *DONNE son accord pour la réalisation des travaux énoncés ci-dessus*

- *ACCEPTE les devis de la société BTP STEGER de Rosenwiller, pour un montant global de 11.407,80 € H.T., soit 13.689,36 € TTC*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance antérieure,
à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 avec la rectification apportée à la délibération n° 8-04/17.

Point 2-05/17

Objet : Extension de l'école maternelle, réorganisation du périscolaire et mise aux normes de la salle du Castel – Avenants aux marchés de travaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 15 mai 2017,

après avoir pris connaissance des avenants proposés dans le cadre des travaux d'extension de l'école maternelle, de réorganisation du périscolaire et de mise aux normes de la salle du Castel, à savoir :

Avenant n° 1 au marché passé avec la société ALSACIENNE DU BATIMENT – Hoerd
Lot 2 – DEMOLITION/GROS-OEUVRE

Le présent avenant a pour objet la modification de l'escalier extérieur et une balance pour travaux non réalisés et travaux complémentaires, moyennant une moins-value de 2.475,00 € H.T.

L'avenant n° 1 (- 2.475,00 € H.T.) du lot 2 – Démolition/Gros-oeuvre porte sur un montant total représentant 1,21 % en moins du montant du marché de référence.

Le montant du marché initial de 204.919,00 € H.T. est ramené en valeur hors taxes à 202.444,00 €, soit 242.932,80 € TTC.

Avenant n° 1 au marché passé avec la société GROELL - Ostheim
Lot 5A – SERRURERIE

Le présent avenant a pour objet la modification de l'escalier extérieur d'accès à la chaufferie, moyennant une plus-value de 782,00 € H.T.

L'avenant n° 1 (+ 782,00 € H.T) du lot 5A – Serrurerie porte sur un montant total représentant 2,23 % en plus du montant du marché de référence.

Le montant du marché initial de 35.111,80 € H.T. est porté en valeur hors taxes à 35.893,80 €, soit 43.072,56 € TTC.

Avenant n° 2 au marché passé avec l'entreprise RUIU – Illkirch
Lot 6 – CLOISONS/DOUBLAGES/FAUX PLAFONDS

Le présent avenant a pour objet des travaux d'habillage des contre-cloisons du sas et d'habillage du mur et périphérie de la baie haut du jour, moyennant une plus-value de 1.247,74 € H.T.

Les avenants n° 1 (+ 2.174,10 € H.T.) et n°2 (+ 1.247,74 € H.T.) du lot 6 – Cloisons/Doublages/Faux Plafonds portent sur un montant total représentant 10,15 % en plus du montant du marché de référence.

Le montant du marché initial de 33.700,00 € H.T. est porté en valeur hors taxes à 37.121,84 €, soit 44.546,21 € TTC.

Avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise HOFFBECK Fils - Ottrott
Lot 8 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Le présent avenant a pour objet la pose d'un contre-chambranle neuf sur la porte de la salle de repos, moyennant une plus-value de 295,00 € H.T.

L'avenant n° 1 (+ 295,00 € H.T.) du lot 8 – Menuiseries intérieures bois porte sur un montant total représentant 0,57 % en plus du montant du marché de référence.

Le montant du marché initial de 51.934,00 € H.T. est porté en valeur hors taxes à 52.229,00 €, soit 62.674,80 € TTC.

Avenant n° 1 au marché passé avec la société CDRE – Geispolsheim Gare
Lot 9 – REVETEMENT SOLS SOUPLES

Le présent avenant a pour objet la modification du type de revêtement de sol, moyennant une moins-value de 531,14 € H.T.

L'avenant n° 1 (- 531,14 € H.T.) du lot 9 – Revêtement de sols souples porte sur un montant total représentant 2,26 % en moins du montant du marché de référence.

Le montant du marché initial de 23.539,26 € H.T. est ramené en valeur hors taxes à 23.008,12 €, soit 27.609,74 € TTC.

Avenant n° 2 au marché passé avec la société DECOPEINT - Kilstett
Lot 10 – PEINTURE/NETTOYAGES DE MISE EN SERVICE

Le présent avenant a pour objet la pose de fibre de verre dans la salle de repos, moyennant une plus-value de 380,00 € H.T.

Les avenants n° 1 (+ 200,00 € H.T.) et n° 2 (+ 380,00 € H.T.) du lot 10 – Peinture/Nettoyages de mise en service portent sur un montant total représentant 3,00 % en plus du montant du marché de référence.

Le montant du marché initial de 19.358,87 € H.T. est porté en valeur hors taxes à 19.938,87 €, soit 23.926,64 € TTC.

Avenant n° 2 au marché passé avec l'entreprise SANICHAUF – Sarrebourg
Lot 12 – CHAUFFAGE/VENTILATION

Le présent avenant a pour objet des travaux de ventilation de la salle de repos, moyennant une plus-value de 784,79 € H.T.

Les avenants n° 1 (+ 4.486,10 € H.T.) et n° 2 (+ 784,79 € H.T.) du lot 12 – Chauffage/Ventilation portent sur un montant total représentant 9,95 % en plus du montant du marché de référence.

Le montant du marché initial de 53.000,00 € H.T. est porté en valeur hors taxes à 58.270,89 €, soit 69.925,07 € TTC.

vu les crédits ouverts au C/2313 – opération « Ecole maternelle » du budget primitif de l'exercice 2017,

après délibération,
à l'unanimité,

- ACCEPTE les avenants précités
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants

Point 3-05/17

Objet : Construction d'un espace culturel et aménagement d'un parc - Avenants aux marchés de travaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 15 mai 2017,

après avoir pris connaissance des avenants proposés, portant principalement sur l'édification d'une colonnade, suite à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France lors de l'instruction de la demande de permis de construire, à savoir :

Avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise DICKER – Andlau
Lot 1 – GROS-OEUVRE

Le présent avenant a pour objet les travaux complémentaires liés à la réalisation de la colonnade, moyennant une plus-value de 3.178,18 € H.T.

L'avenant n° 1 (+ 3.178,18 € H.T.) du lot 1 – Gros-oeuvre porte sur un montant total représentant 3,85 % en plus du montant du marché de référence.

Le montant du marché initial de 82.475,54 € H.T. est porté en valeur hors taxes à 85.653,72 €, soit 102.784,47 € TTC.

Avenant n° 1 au marché passé avec la société PIASENTIN – Bischoffsheim
Lot 2 – OSSATURE BOIS

Le présent avenant a pour objet les travaux complémentaires liés à la réalisation de la colonnade et la modification de la nature du zinc (pour changement de teinte à la demande de l'ABF), moyennant une plus-value de 18.019,82 € H.T.

L'avenant n° 1 (+ 18.019,82 € H.T.) du lot 2 – Ossature bois porte sur un montant total représentant 33,73 % en plus du montant du marché de référence.

Le montant du marché initial de 53.421,54 € H.T. est porté en valeur hors taxes à 71.441,36 €, soit 85.729,63 € TTC.

Avenant n° 1 au marché passé avec la société PIASENTIN – Bischoffsheim
Lot 5 – COUVERTURE ZINC ET BARDAGES

Le présent avenant a pour objet les travaux complémentaires liés à la réalisation de la colonnade et la modification de la nature du zinc (pour changement de teinte à la demande de l'ABF), moyennant une plus-value de 8.807,02 € H.T.

L'avenant n° 1 (+ 8.807,02 € H.T.) du lot 5 – Couverture zinc et bardages porte sur un montant total représentant 12,22 % en plus du montant du marché de référence.

Le montant du marché initial de 72.069,75 € H.T. est porté en valeur hors taxes à 80.876,77 €, soit 97.052,12 € TTC.

Avenant n° 1 au marché passé avec la société EURO TECHNIC – Bischheim
Lot 11 – ELECTRICITE

Le présent avenant a pour objet les travaux complémentaires liés à la réalisation de la colonnade, moyennant une plus-value de 1.273,20 € H.T.

L'avenant n° 1 (+ 1.273,20 € H.T.) du lot 11 – Electricité porte sur un montant total représentant 1,96 % en plus du montant du marché de référence.

Le montant du marché initial de 64.656,33 € H.T. est porté en valeur hors taxes à 65.929,53 €, soit 79.115,43 € TTC.

vu les crédits ouverts au C/2313 – opération « Espace culturel » du budget primitif de l'exercice 2017,

après délibération,
à l'unanimité,

- ACCEPTE les avenants précités
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants

Point 4-05/17

Objet : Construction d'un espace culturel et aménagement d'un parc – Fonds de concours de la CCPR pour les travaux d'aménagement paysager du parc et la réalisation d'une aire de jeux

Par délibération en date du 4 octobre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim a validé un dispositif intercommunal d'aide aux projets des communes membres de la CCPR qui consiste à verser, sous forme de fonds de concours, un montant annuel de 10.000 €/commune, selon les critères suivants :

- chaque commune sollicitera son enveloppe permettant le financement d'un seul projet
- l'enveloppe annuelle non sollicitée ne pourra donner lieu à un report d'année en année, sauf décision exceptionnelle prise en Bureau des Maires ; c'est le cas pour 2016, d'où un crédit de 20.000 € mobilisable pour 2017

Monsieur le Maire propose de présenter le projet « aménagement paysager du parc de l'espace culturel et réalisation d'une aire de jeux », estimé à 192.019,03 € TTC, au titre du fonds de concours versé par la CCPR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire,

après délibération,
à l'unanimité,

- SOLLICITE le versement par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim d'un fonds de concours pour le projet d'aménagement paysager du parc de l'espace culturel et de réalisation d'une aire de jeux, à hauteur de 20.000 €

- APPROUVE le financement de ladite opération qui sera assuré

- en partie par les fonds propres (crédits inscrits au budget primitif 2017)
- par le fonds de concours de la CCPR

- AUTORISE le Maire à signer toute pièce administrative ou comptable à intervenir dans ce dossier.

Point 5-05/17

Objet : Aménagement d'une aire de jeux à l'école/périscolaire maternelle – demande de subvention CAF

L'extension de l'école maternelle d'une part, en partie sur le terrain d'emprise de la cour d'école, de l'aire de jeux existante et des gradins extérieurs, mais également la création d'un parvis commun entre le bâtiment abritant l'école et l'accueil périscolaire maternelle, et l'espace culturel en cours de construction à proximité, ont nécessité le réaménagement de la cour d'école et de ses abords, ainsi que l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux. Ces installations (cour et aire de jeux) seront utilisées aussi bien par les enfants de l'école maternelle que par ceux fréquentant l'accueil périscolaire.

Le montant prévisionnel des travaux d'aménagement du terrain de jeux, mobilier urbain compris, s'élève à 53.945,00 € H.T.

La CAF du Bas-Rhin subventionne ce type de travaux, pour les structures d'accueil périscolaire (les écoles maternelles sont exclues des compétences CAF).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire et pris connaissance du projet précité,

après délibération,
à l'unanimité,

- ADOPTE l'avant-projet établi pour les travaux énoncés ci-dessus

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter auprès de la CAF du Bas-Rhin l'attribution d'une subvention pour ces travaux

- APPROUVE le financement de ladite opération qui sera assuré

- en partie par les fonds propres (crédits inscrits au budget primitif 2017)
- par une subvention au titre de la DETR
- par la subvention de la CAF du Bas-Rhin

- AUTORISE le Maire à signer toute pièce administrative ou comptable à intervenir dans ce dossier.

Point 6a-05/17

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 20, rue des Tilleuls

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 21.03.2017 présentée par Maître Philippe POLIFKE, notaire à BARR concernant l'immeuble cadastré

20, rue des Tilleuls
Section 33 – n° 823/20
Contenance : 16,82 ares

propriété de Monsieur Pierre BAECHTEL – 20, rue des Tilleuls à BISCHOFFSHEIM, au prix de 40.000 € pour la nue-propriété,

considérant

- la situation du bien, en entrée de ville depuis la RD 500,
- que la préemption de cette propriété permettrait de constituer une réserve foncière intéressante
 - pour un projet futur dans le cadre du développement d'une politique locale de l'habitat

voire

- pour un éventuel projet d'aménagement du carrefour Route de Krautergersheim/Rue des Tilleuls/Rue du Stade qui pourrait s'avérer nécessaire dans le futur, le rond-point aménagé à cet endroit desservant à la fois les quartiers Est du village, la zone de loisirs (terrains de sports – espace culturel et sportif), un lotissement d'habitation et une zone d'activités, et de fait, drainant un flux important de véhicules

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- DECIDE de faire valoir son droit de préemption pour l'acquisition de la nue-propriété de l'immeuble susvisé, au prix de 40.000 € indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner
- OUVRE un crédit de 45.000 € (frais de notaire inclus) à inscrire au C/2115 – opération « acquisition de terrains » du budget supplémentaire 2017
- VOTE le financement de cette opération par le recours aux fonds propres
- AUTORISE le Maire à signer tout document administratif ou comptable à intervenir dans ce dossier

Point 6b-05/17

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 31, rue Mgr Kirmann

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 26.04.2017 présentée par Maître Martial FEURER, notaire à Obernai, concernant l'immeuble cadastré

31, rue Mgr Kirmann
section 2 – n° 311/163
d'une superficie de 6,05 ares

propriété des consorts FISCHER/STOLL - Bischoffsheim,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption